

L'hon. M. McCURDY: J'appellerai l'attention de l'architecte sur ce fait ou plutôt sur ce défaut dans la construction de l'édifice, durant les vacances.

L'hon. M. MARCIL: Ces inscriptions ont-elles été posées sur la tour?

L'hon. M. McCURDY: On les pose en ce moment.

L'hon. M. MARCIL: Je ne ferai pas de récrimination; mais on en fera peut-être un jour ou l'autre pour obtenir que l'une des inscriptions au moins soit en français.

L'hon. M. McCURDY: La question n'est jamais venue sur le tapis devant le comité parlementaire. Il y a une demi-heure à peine, je n'étais pas mieux renseigné que mes collègues sur ce sujet. J'ai pris des renseignements depuis, et les déclarations que j'ai faites sont le fruit de mon enquête. J'ai sollicité une expression d'opinion de la part de nos collègues et je l'obtiens en ce moment.

L'hon. M. MARCIL: Etant donné que les deux langues sont officielles au pays, la question sera certainement soulevée un jour ou l'autre; on ferait donc bien de l'examiner sans délai.

L'hon. M. FIELDING: Bien que pour ma part, je n'aie pas la moindre objection à faire valoir contre les textes, je me rends parfaitement compte que la question des deux langues sera soulevée à ce sujet; voilà pourquoi je conseille à l'honorable ministre de s'abstenir de faire poser ces inscriptions sur la tour du Parlement. Personnellement, je n'ai pas d'objection à présenter, mais je sais qu'il y aura des protestations; or, nous avons pourtant assez de questions de cette nature sur les bras sans y ajouter encore celle-là.

M. SINCLAIR (Guysborough): Je tiendrais également à ce que le ministre appelle l'attention de l'architecte sur l'acoustique de la salle. Pour ma part, j'ai éprouvé un fort désenchantement en constatant que l'acoustique n'est pas meilleur que cela. La question est sur le tapis depuis plusieurs années et chaque fois que le Parlement a été appelé à voter des crédits pour la construction des édifices parlementaires, le problème a été signalé à l'attention du Gouvernement. Or, on nous a donné l'assurance que les meilleurs architectes qu'il soit possible de trouver au pays s'occupaient de la question; cependant, personne ne peut soutenir que l'acoustique de la salle des délibérations soit bon. Il y a quelque chose de défectueux et c'est là l'un des

[M. McMaster.]

grands défauts de cette salle. Elle est fort belle et très confortable sous nombre de rapports, sauf les courants d'air dont on se plaint. Cependant, nous tenons tous à suivre les délibérations; or, de l'avis de tous nous éprouvons des difficultés à suivre le fil des discours. M'est avis que la difficulté provient en grande partie de la disposition du plafond et de l'espace qui règne entre les murs et le plafond. Voilà mon opinion; mais je désirerais que le ministre prît un plus grand intérêt à la question et, avant de verser aux architectes le montant intégral de leurs honoraires, on devrait les forcer à améliorer l'acoustique de notre salle des délibérations de façon à ce que nous puissions nous entendre les uns et les autres.

Cette question d'acoustique doit pouvoir être résolue par un architecte, car c'est là affaire de science. Il y a ailleurs dans le monde des édifices qui sont parfaits sous ce rapport et s'il en est un où cette perfection devrait être obtenue, c'est bien celui où siège la Chambre des communes. C'est le lieu où les luttes de l'avenir s'engageront en vue de la liberté, et l'on ne peut avec intelligence soutenir ces luttes si les représentants du peuple ne peuvent s'entendre parler l'un l'autre. L'affaire est de grande importance et, s'il est possible de faire quelque autre chose pour que cette salle soit un lieu où l'on puisse s'entendre parler, j'espère bien que mon honorable ami y verra au cours des vacances. Je ne pense pas qu'il soit trop tard pour prendre des mesures en vue de remédier à la présente situation.

L'hon. M. McCURDY: Mon honorable ami doit avoir remarqué que l'acoustique de la salle est quelque peu meilleur qu'à la dernière session du Parlement. Pour ma part, je l'ai bien remarqué. Il se fait des expériences, comme, par exemple, de ne pas avoir d'entrée à un bout, avec d'autres changements de moindre importance. Comme l'a dit l'honorable député, c'est là affaire de science, mais acoustique n'est pas, comme il le sait aussi, une science exacte. L'on ne saurait toujours obtenir le résultat que l'on veut. Il peut être sûr, dans tous les cas, que cette affaire sera signalée à l'attention des architectes au cours de l'intersession.

M. KEEFER: Est-ce que la solution de cette difficulté ne nous regarde pas nous-mêmes dans une très large mesure? Certains d'entre nous s'entendent clairement dans toutes les parties de la salle. Lorsque l'autre jour le très honorable M. Lowther, président de la chambre des